

Toujours pas payée après fin de cdd

Par Meryl

Bonjour,

Je vous contact car j'ai un soucis avec un employeur. En effet, j'ai fait des nuits au mois de Décembre dans une maison de retraite du secteur privé en CDD. Celui ci se terminait le 18 Décembre à 7h du matin, et le problème est que je n'ai toujours pas reçu mon solde tout compte, ma paye, et tout les papiers qui vont avec. Je les ai déjà appelé 3 fois, et à chaque fois on me dit que mon chèque n'est pas prêt et de rappeler dans 3 jours...

Cet été j'avais déjà travaillé pour eux (et là vous allez dire que je suis maso) et ils avaient mis EXACTEMENT UN MOIS avant de m'envoyer mon chèque ! Du coup j'ai un peu peur...

Une amie m'a dit que lorsqu'il y avait du retard dans le paiement, l'employeur devait verser 1% de la paye en plus par jour de retard... pour cet été, ils ne l'ont pas fait, et je me demandais si je pouvais leur imposer ? mais tout d'abord, quelles sont les démarches que je peux faire pour être payée avant le mois prochain ?

En vous remerciant par avance,

Meryl.

Par Visiteur

bonjour,

en premier il faut envoyer une lettre recommandée + ar les mettant en demeure de vous préparer le solde de tout compte pour le (c'est les fêtes, donc laissez un délai ...) faute de quoi vous ne manquerez pas de faire un référé aux prud'hommes.

précisez dans la lettre que vous vous présentez afin de récupérer votre solde de tout compte. (en effet celui-ci est quérable).

Par Meryl

Je vous remercie de vos conseils, j'espère ne pas devoir en arriver aux prud'hommes...

Par Visiteur

j'espère pour vous aussi...

dans la plupart des cas la lettre recommandée suffit.. car l'employeur sait très bien qu'il ne gagnera pas aux prud'hommes...

bonne chance